

# PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE DU 24 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

### Nombre de Conseillers

#### Municipaux :

En exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 1

Votants : 17

#### Date de la convocation

17 mars 2021

#### Date d'affichage :

17 mars 2021

**Présents :** MM. - Michel BRARD – Catherine LEBOUcq - Jean-Luc VALLET - Karine HUART – Adjoints  
Anne-Marie VEILLE - Didier GOUT - Anne-Marie PLANCHAIS - Mickaël DUFOUR - Patricia PAUTONNIER - Nicolas HARDY – Muriel REBILLON – Mickaël TIERCIN – Yoann FLEURIEL - Jean-Michel SOLÉ - Aline JOSSE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Sophie GALLE - Franck CHARUEL - Anita SEVER (pouvoir à Michel BRARD)

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Madame Catherine LEBOUcq est désignée comme secrétaire de séance

## Ordre du jour :

→ Désignation du secrétaire de séance

→ Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2021

→ Budget **principal** et budgets **annexes** : lotissement François Bordais et lotissement Les Terrasses de La Tiolais :

- Approbation du Compte Administratif 2020 et du Compte de Gestion du Trésorier (*délibérations*)
- Affectation du résultat 2020 (*délibérations*)
- Vote du Budget primitif 2021 (*délibérations*)
- Fiscalité directe locale – Taux 2021 (*délibération*)

→ Travaux d'aménagement du centre bourg : lancement du projet suite à l'étude de faisabilité, demandes de subventions (*délibération*)

→ Acquisition d'une partie des parcelles section B1 n°252 et n°253 appartenant à Mme LEBEAU (*délibération*)

→ Travaux de réhabilitation du bar-tabac : avenants (*délibération*)

→ Compte rendu des différentes commissions

→ Questions diverses

### Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2021 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 17 février 2021. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Budget principal – budget lotissement François Bordais – budget lotissement Les Terrasses de La Tiolais**

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

**BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Monsieur Michel BRARD, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2020** dressé par Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire et Président, lequel s'est retiré de la séance, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCT. + INVEST.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019 (1068)Part affecté/invest. 2020		579.039,23	555.150,39		555.150,39	579.039,23
Opérations exercice : 2020	1.566.321,22	1.942.487,98	793.630,16	263.722,15	2.359.951,38	2.206.210,13
<b>TOTAL 1</b>	<b>1.566.321,22</b>	<b>2.521.527,21</b>	<b>1.348.780,55</b>	<b>818.872,54</b>	<b>2.915.101,77</b>	<b>3.340.399,75</b>
Résultats clôture 2020 (R-D)		955.205,99	529.908,01		529.908,01	955.205,99
Restes à réaliser			883.773,46	121.716,08	883.773,46	121.716,08
<b>Total Cumulé (1) + RAR</b>	<b>1.566.321,22</b>	<b>2.521.527,21</b>	<b>2.232.554,01</b>	<b>940.588,62</b>	<b>3.798.875,23</b>	<b>3.462.115,83</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>955.205,99</b>	<b>1.291.965,39</b>		<b>336.759,40</b>	

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus ;

5° APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2020 comme présenté ci-dessus.

Avis contraires : 0  
Abstentions : 0

**COMPTE DE GESTION 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, dont celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, tel qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 dressé par le Receveur.
 

Avis contraires :	0
Abstentions :	0

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Monsieur le Maire informe que le Compte Administratif 2020 fait apparaître un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement de 955.205,99 € lequel peut faire l'objet d'une affectation.

Le besoin de la section d'investissement peut être estimé à 1.291.965,39 € comme suit :

- déficit des restes à réaliser :	- 762.057,38 €
- déficit d'investissement cumulé :	- 529.908,01 €
SOIT : - déficit cumulé :	- 1.291.965,39 €

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance des propositions de Monsieur le Maire, de la commission des finances et après en avoir délibéré :

- DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement de la façon suivante :
  - 1068 : affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement : 529.908,01 € (sachant que le déficit des restes à réaliser 2020 de 762.057,38 € sera financé par le Budget Primitif 2021)
  - 002 : Le solde de l'excédent de fonctionnement 2020, soit 425.297,98 € sera repris au budget primitif 2021.
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'année 2021, proposé par la commission des finances en date du 15 mars 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- en section de fonctionnement à : 2.258.089,98 euros
- en section d'investissement à : 2.343.181,47 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme détaillé ci-dessus.

Avis contraires : 0  
 Abstentions : 0

### FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX 2021

Après avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose le vote des taux de fiscalité directe locale pour 2021 comme suit et pour les taxes foncières uniquement, le conseil municipal n'ayant plus à voter de taux pour la taxe d'habitation, depuis la réforme :

**Taxe foncière sur le bâti : 37.14 %**  
 (précédent taux communal + précédent taux départemental = 17,24% + 19,90%)

**Taxe foncière sur le non bâti : 40.10 %**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et de voter les taux de la fiscalité directe locale 2021 comme indiqué ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Avis contraires : 0  
 Abstentions : 0

### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT FRANCOIS BORDAIS

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Monsieur Michel BRARD, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire et Président, lequel s'est retiré de la séance, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCT. + INVEST.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019 (1068) Part affecté/invest.		256.985,52	20.976,11		20.976,11	256.985,52
Opérations exercice : 2020	390.887,73	411.046,98	449.569,26	228.513,70	840.456,99	639.560,68
<b>TOTAL 1</b>	<b>390.887,73</b>	<b>668.032,50</b>	<b>470.545,37</b>	<b>228.513,70</b>	<b>861.433,10</b>	<b>896.546,20</b>
Résultats clôture 2020 (R-D)		277.144,77	242.031,67			35.113,10
<i>Résultat définitif</i>		277.144,77	242.031,67			35.113,10

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus.

5° APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2020 comme présenté ci-dessus.

Avis contraires :	0
Abstentions :	0

### COMPTE DE GESTION 2020

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, dont celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, tel qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 comme présenté ci-dessus.

Avis contraires :	0
Abstentions :	0

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Monsieur le Maire informe que le Compte Administratif 2020 du budget annexe du lotissement François Bordais fait apparaître un résultat comme suit :

- . un excédent de fonctionnement de 277.144,77 euros
- . et un déficit d'investissement de 242.031,67 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 277.144,77 euros à l'article 002 du budget primitif lotissement 2021, section de fonctionnement ;
- de reporter le déficit d'investissement de 242.031,67 euros à l'article 001 du budget primitif lotissement 2021, section investissement.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'année 2021, du lotissement François Bordais, proposé par la commission des finances en date du 15 mars 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- en section de fonctionnement à : 714.827,87 euros
- en section d'investissement à : 693.914,77 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2021 du lotissement François Bordais, qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme détaillé ci-dessus.

Avis contraires : 0  
Abstentions : 0

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES TERRASSES DE LA TIOLAIS

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'année 2021, du lotissement Les Terrasses de La Tiolais, proposé par la commission des finances en date du 15 mars 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- en section de fonctionnement à : 679.110,00 euros
- en section d'investissement à : 679.110,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2021 du lotissement Les Terrasses de La Tiolais, qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme détaillé ci-dessus.

Avis contraires : 0  
Abstentions : 0

## **Travaux d'aménagement du centre bourg : lancement du projet suite à l'étude de faisabilité, demandes de subventions**

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

Monsieur le Maire rappelle l'étude de faisabilité technique et financière, réalisée en 2019, par l'Atelier du Marais, sur le centre bourg et les entrées d'agglomération. Il présente l'esquisse retenue, au moment de l'étude, pour l'aménagement du centre bourg concernant notamment, la place du kiosque, une partie de la rue de la Grande Marche et la rue du Couesnon au niveau de la boulangerie.

Tout en précisant que le projet n'est pas finalisé et qu'il sera retravaillé par la suite, Monsieur le Maire propose de décider de la réalisation de ces travaux d'aménagement du centre bourg, dès cette année, et de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- du lancement du projet d'aménagement du centre bourg suite à l'étude de faisabilité ;
- du lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre ;
- de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées (DETR, amendes de police... ) ;
- de valider le plan de financement prévisionnel joint aux demandes de subventions, établi au vu de l'estimation prévisionnelle du projet réalisée au moment de l'étude de faisabilité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021, en section d'investissement, à l'opération 18 – article 2315.

## **Acquisition d'une partie des parcelles section B1 n°252 et n°253 appartenant à Mme LEBEAU**

Présentation : Michel BRARD, Adjoint

Dans le cadre d'une éventuelle future urbanisation d'une parcelle au lieu-dit « La Ferdinandière », Michel BRARD, Adjoint, précise qu'il est nécessaire d'élargir l'accès déjà existant, comme prévu au PLU, et donc d'acquérir une partie des parcelles, cadastrées section B n°252 et n°253, appartenant à Mme LEBEAU Colette.

Après accord avec Mme LEBEAU et pour une largeur de voirie suffisante, l'acquisition porterait sur une superficie de 331 m<sup>2</sup>, au prix de 6 € le m<sup>2</sup>, soit 1.986,00 € au total.

Il est aussi précisé que dans un 1<sup>er</sup> temps, des travaux de voirie provisoires et des travaux de réseaux seront réalisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'acquérir une partie des parcelles, cadastrées section B n°252 et n°253, d'une superficie de 331 m<sup>2</sup> (14+317), appartenant à Mme LEBEAU Colette, au prix de 6 € le m<sup>2</sup> toutes taxes comprises soit un total de 1.986,00 € ;
- que les frais de géomètre et d'acte notarié, qui sera passé en l'étude de Maître BLANCHET, notaire à Fougères, seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer tout document à intervenir et notamment l'acte notarié.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021, en section d'investissement, à l'opération 10001 – article 2111.

## Comptes rendus des commissions

Commission « jeunesse » du 18 février 2021 : Anne-Marie VEILLÉ informe de la clôture des inscriptions pour le Conseil Municipal des Jeunes, qu'il y a 14 jeunes inscrits et que les élections auront lieu le samedi 17 avril prochain.

Quant à l'argent de poche, le dispositif sera reconduit pendant les prochaines vacances de printemps.

Commissions « urbanisme-aménagement » du 22 février 2021, 8 et 22 mars 2021 : Michel BRARD présente l'esquisse retenue à la dernière réunion pour le projet d'aménagement du lotissement communal « Les Terrasses de La Tiolais » et à partir de laquelle, le bureau d'études va continuer à travailler. Les aspects réglementaires seront aussi abordés lors des prochaines réunions.

Commission « communication » du 2 mars 2021 : Yoann FLEURIEL informe des sujets du prochain bulletin municipal : budget 2021, personnel du service technique, le Conseil Municipal des Jeunes, les lotissements, informations sur le thème de l'environnement, la balade de Gilbert, conseils « balades cyclo », information sur la médiathèque, travaux du bar, la fête communale du 4 juillet...

Commission « voirie » du 10 mars 2021 : Michel BRARD informe des différents travaux du programme de voirie 2021 proposés par la commission :

- réfection de la patte d'oie rue de la Croix Guérin/parking des locatifs ;
- trottoirs rue de Plaisance + rue Joseph Morel ;
- rechargement des accotements VC 4 ;
- rechargement VC à La Baudussière ;
- rechargement + purges rue des Chênes ;
- réfection rue Pierre Malle ;
- réfection VC au Bas Bois Gros ;
- voie piétonne entre la rue de la Gibelière et la rue des Chênes ;
- voie piétonne lotissement du Chêne ;
- pluvial à La Brulerais ;
- pluvial allée des Châtaigniers ;
- pluvial : grille de voirie sur réseau existant rue Bel-Orient.

Les devis correspondants à ces travaux ont été demandés à l'entreprise STPO, titulaire du marché à bons de commande.

Suite à quelques remarques relatives à l'insécurité des piétons au niveau de la voie communale n°5, il est proposé d'adresser un courrier à Fougères Agglomération les informant et les questionnant sur les éventuels aménagements possibles.

Commission « Environnement » du 16 mars 2021 : Dans le cadre de l'aménagement paysager devant l'Espace Ferdinand de Lariboisière, Monsieur le Maire informe des choix de la commission (plantes aromatiques, grimpantes...).

Aussi, pour le marché local, les démarches ont bien avancées et il va pouvoir se mettre en place à compter du 18 mai prochain avec une dizaine de producteurs. Il aura lieu chaque mardi de 16 heures à 19 heures et se situera au niveau du cœur de bourg où seront installés les 3 chalets achetés dernièrement par la commune.



Conseil d'école du 23 mars 2021 : Catherine LÉBOUCQ rend compte des sujets abordés lors du conseil d'école :

- remerciements de l'équipe éducative pour les acquisitions (vidéoprojecteur...) et différents aménagements faits par la commune ;
- surcharge de travail administratif pour Méлина, la directrice, liée à la pandémie ;
- l'intervention de Jenny, le matin avant la classe, est très appréciée ;
- quelques remarques sur l'organisation de la cantine suite à la mise en place de 3 services... les enfants n'auraient pas assez de temps pour manger !
- confirmation du maintien du sens interdit rue du Grand Bourg vers l'école.

Conseil Communautaire de Fougères Agglomération du 22 mars 2021 : Monsieur le Maire précise qu'un des points évoqués concernait le prix de l'assainissement à Javené et qu'il a été décidé de son augmentation, en vue des travaux à réaliser, que ce soit pour le forfait annuel (7,71 € à 23,00 €) ou pour le tarif au m<sup>3</sup> (0,46 € à 0,55 €), sachant que la commune pratiquait les tarifs les moins élevés de toutes les communes, en délégation de service public, ayant transféré leur compétence « assainissement » à Fougères Agglomération.

Monsieur le Maire informe que lui-même ainsi que Karine HUART, déléguée communautaire, se sont opposés à cette augmentation lors du vote.

#### CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 21 avril 2021 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 14 avril 2021 à 20 h 00
- Commission Urbanisme et Aménagement :  
mercredi 7 avril 2021 à 18 h 00  
lundi 19 avril 2021 à 18 h 00
- Commission Jeunesse : jeudi 8 avril 2021 à 20 h 00
- Commission communication : lundi 12 avril 2021 à 18 h 30
- Commission Culture-Evènementiel-Loisirs : mardi 13 avril 2021 à 20 h 00
- Conseil d'Administration du CCAS : mardi 30 mars 2021 à 20 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

La secrétaire,  
Catherine LÉBOUCQ

Le Maire,  
Bernard DELAUNAY